

Nombre de membres**Séance du 07 novembre 2023****en exercice:** 7

L'an deux mille vingt-trois et le sept novembre l'assemblée régulièrement convoquée le 07 novembre 2023, s'est réunie sous la présidence de

Présents : 7**Sont présents:** Thérèse VERMANDE, Sylvie ALECHKINE, Anne REMOND, Claude-Henri DUBOIS, Bertrand DEFOIS, René-Marc HERPSON, Frédéric VUILLEMIN**Votants:** 7**Représentés:****Excuses:****Absents:****Secrétaire de séance:** René-Marc HERPSONObjet: CIMETIERE : REGLEMENT NOUVEAU PLAN ET TARIFS - DE 2023 033

Madame le Maire présente au Conseil Municipal :

1. le règlement du cimetière,
2. le nouveau plan du cimetière,

Madame le Maire demande au Conseil Municipal de déterminer les tarifs.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

1. Valide le règlement du cimetière applicable à partir du 1er janvier 2024,
2. Valide le nouveau plan,
3. Détermine les tarifs comme suit :

- 2.50 m ² (concession simple)	prix : 125 €	pour 30 ans
- 5.00 m ² (concession double)	prix : 250 €	pour 30 ans
- caveau	prix : 250 €	pour 30 ans
- caverne	prix : 250 €	pour 30 ans

VOTES	Pour	7	Contre	0	Abstentions	0	Refus de vote	0
-------	------	---	--------	---	-------------	---	---------------	---

Objet: DEVIS BRISE VUE LOCAL POUBELLES - DE 2023 034

Madame le Maire présente au Conseil Municipal le devis de l'entreprise SARL MATT'S TP pour la mise en place d'un brise-vue pour le local à poubelle - devis hors fourniture.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide :

- souhaite un devis supplémentaire,
- charge le Maire de faire une demande auprès d'un autre prestataire.

VOTES	Pour	7	Contre	0	Abstentions	0	Refus de vote	0
-------	------	---	--------	---	-------------	---	---------------	---

Objet: DEVIS FOURNITURES PEINTURE STATUES - DE 2023 035

Madame le Maire présente au Conseil Municipal le devis concernant les fournitures pour la peinture des statues de l'église :

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- valide le devis,
- charge le Maire du bon déroulement de cette opération.

VOTES	Pour	7	Contre	0	Abstentions	0	Refus de vote	0
-------	------	---	--------	---	-------------	---	---------------	---

Objet: CONVENTION ECO PATURAGE - DE 2023 036

Madame le Maire présente au Conseil Municipal qu'il est nécessaire d'établir une convention "D'ECO PATURE" avec Carole CUGNY pour la location de la parcelle A 766 d'une superficie de 5 785 m².

Madame le Maire présente le projet de convention.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide :

- d'établir une convention,
- de mettre à disposition cette parcelle à titre gratuit.
- charge le Maire du bon déroulement de cette affaire.

VOTES	Pour	7	Contre	0	Abstentions	0	Refus de vote	0
-------	------	---	--------	---	-------------	---	---------------	---

Objet: ADHESION AU SERVICE RGPD - AGEDI - DE 2023 037

Madame le Maire expose au Conseil Municipal le projet d'adhésion à la prestation de « mise à disposition de service pour la mise en conformité avec la réglementation européenne RGPD », proposé par le Syndicat Mixte AGEDI.

Le règlement européen 2016/679 dit « RGPD » est entré en vigueur le 25 mai 2018. Il apporte de nombreuses modifications en matière de sécurité des données à caractère personnel et rend obligatoire leur application. En effet, le non-respect de ces nouvelles obligations entraîne des sanctions lourdes (amendes administratives pouvant aller jusqu'à 20 000 000 €), conformément aux articles 83 et 84 du RGPD.

Au regard du volume important de ces nouvelles obligations légales imposées et de l'inadéquation potentielle entre les moyens dont la collectivité dispose et lesdites obligations de mise en conformité, la mutualisation de cette mission avec le Syndicat Mixte AGEDI présente un intérêt certain.

En effet, il est apparu que le Syndicat Mixte AGEDI a accepté de mutualiser son expertise et ses moyens tant en personnel qu'en solution informatique au bénéfice des collectivités et établissements publics membres qui en éprouveraient le besoin et à ce titre propose un accompagnement pour la mise en conformité au RGPD.

La désignation d'un délégué à la protection des données constitue par ailleurs une obligation légale pour toute entité publique.

Madame le Maire propose au Conseil Municipal :

- de mutualiser ce service avec le Syndicat Mixte AGEDI,
- de l'autoriser à signer la convention de mutualisation, ses protocoles annexes, et à prendre/signer tout document afférent à la mission de mise en conformité avec la réglementation européenne et nationale en la matière,
- de désigner comme Délégué à la Protection des Données mutualisé (DPO) le Syndicat Mixte AGEDI en tant que personne morale.

DECISION

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré décide :

- d'autoriser le Maire à signer la convention de mutualisation avec le Syndicat Mixte AGEDI,
- d'autoriser le Maire à prendre et à signer tout acte relatif à la présente mission de mise en conformité avec la réglementation européenne et nationale,
- d'autoriser le Maire à désigner le Syndicat Mixte AGEDI en tant que personne morale comme étant le Délégué à la Protection des Données (DPO) de la collectivité.

VOTES	Pour	7	Contre	0	Abstentions	0	Refus de vote	0
-------	------	---	--------	---	-------------	---	---------------	---

Objet: VENTE TRACTEUR TONDEUSE - DE 2023 038

Madame le Maire présente au Conseil Municipal qu'il est nécessaire de délibérer pour la vente du tracteur tondeuse GUTBROD et de déterminer un prix.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide de vendre le tracteur tondeuse au tarif de : 700 €

VOTES	Pour	7	Contre	0	Abstentions	0	Refus de vote	0
-------	------	---	--------	---	-------------	---	---------------	---

QUESTIONS DIVERSES

UNE JOURNEE « J'AIME LA NATURE PROPRE » est prévue le 15 mars 2024 en basse vallée du Célé. C'est une opération participative de nettoyage de printemps réalisée à l'initiative de la Fédération Nationale des Chasseurs. Le projet est financé par l'Office Français de Bio diversité et la Fédération des Chasseurs.

COMPOSTEUR CIMETIERE : Le Conseil Municipal réfléchit à l'installation d'un composteur au cimetière afin de composter et revaloriser les végétaux.

EVENEMENT SPORTIF DANONE : Danone organise un événement sportif pour ses salariés « Danone Champions Tour », dans le cadre de son partenariat avec les Jeux Olympiques et Paralympiques de Paris 2024. Cette course relais se fera entre les 23 sites d'implantation français. Le passage à Orniac est prévu le 22 février 2024 entre 9h30 et 11h30 (vélo et / ou course). Un ralentissement est prévu sur la RD42.

Fin de séance : 21h

Thérèse VERMANDE

Sylvie ALECHKINE

Claude-Henri DUBOIS

Bertrand DEFOIS

Frédéric VUILLEMIN

René-Marc HERPSON

Anne REMOND